

Motion populaire

Titre de la motion

Les soussigné-e-s, citoyennes et citoyens actifs dans le canton de Fribourg, en application de l'article 47 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, et des articles 136a à 136g et 156 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), appuient la présente motion populaire.

Résumé de la motion / article à modifier:

Le Centre Gauche-PCS demande dans l'application de la loi cantonale sur le climat une compensation sociale pour les augmentations de loyers liées à l'énergie :

1) Les ménages avec un revenu imposable de moins de 35'000 francs dont les loyers ou les charges ont augmenté en lien avec des mesures pour la transition énergétique reçoivent un remboursement partiel de ces coûts supplémentaires. Ce remboursement est échelonné jusqu'à atteindre 80% des coûts supplémentaires. Cette mesure est limitée à 5 ans.

2) Les motionnaires demandent que les coûts de cette mesure figurent déjà au budget 2025 de l'État.

Commune*:

Le texte complet de la motion populaire figure en **annexe**.

*** Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyens et citoyennes inscrits au registre électoral de la commune indiquée ci-dessus.** (art. 106 al. 4 LEDP)

	Nom	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Les citoyennes et citoyens actifs en matière cantonale fribourgeoise peuvent signer cette demande de motion populaire. La personne qui soutient une motion populaire doit la signer personnellement et la remplir à la main. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne ou qui appose plus d'une signature est punissable (art. 282 du Code pénal suisse). L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

Pour obtenir le texte complet de la motion populaire et des formulaires de signatures, s'adresser à:

La décision de retrait doit être prise par le comité (3-5 personnes): nom, prénom, adresse, tél.

1** FRIEDEN Diego, impasse Gare CFF 1, 1782 Belfaux, 076 478 20 05

2. TRITTEN Sophie, impasse du Verné 60, 1696 Vuisternens-en-Ogoz, 079 703 73 63

3. STÖCKLI Markus, Sägetstrasse 5, 1712 Tafers, 079 371 22 59

4.

5.

Nom, prénom, adresse, tél.

A renvoyer rapidement à

** personne chargée des relations avec les autorités

Motion populaire – Une compensation sociale pour la transition énergétique

Le Centre Gauche-PCS s'engage depuis plus de 40 ans pour la préservation de l'environnement ainsi que pour une plus grande justice sociale.

Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat) nous mettent en garde avec insistance au sujet de la catastrophe climatique, dont les premiers effets sont déjà visibles aujourd'hui. Afin d'éviter cette catastrophe, il faut de grands changements dans l'économie et la société, en particulier dans la consommation énergétique. Il est urgent de réduire nos émissions de CO₂. Cela n'est possible qu'à condition de remplacer les énergies fossiles (pétrole et gaz) par des énergies alternatives.

Afin d'atteindre ces objectifs, les bâtiments en Suisse et dans le canton de Fribourg devront être rénovés et modifiés dans les meilleurs délais, en particulier en ce qui concerne l'isolation et en les chauffant grâce à de la chaleur issue d'énergies renouvelables. Cela représente des investissements colossaux de plusieurs milliards de francs.

Le coût de ces investissements sont souvent reportés par les propriétaires sur les locatrices et locataires. Cela va faire encore augmenter les loyers, ce qui n'est pas supportable pour les petits et moyens revenus.

Et pourtant, il convient de souligner que la plupart du temps, ces petits et moyens revenus ont une "empreinte" climatique proportionnellement plus faible que la plupart des hauts revenus et sont donc proportionnellement moins responsables du réchauffement climatique. Il est indispensable d'avoir une équité entre petits, moyens et hauts revenus dans les efforts à fournir pour décarboner notre société.

C'est pourquoi il est urgent et nécessaire d'amortir socialement les coûts du de la transition énergétique !

Ainsi, le Centre Gauche-PCS demande dans l'application de la loi cantonale sur le climat une compensation sociale pour les augmentations de loyers liées à l'énergie :

- **Les ménages avec un revenu imposable de moins de 35'000 francs dont les loyers ou les charges ont augmenté en lien avec des mesures pour la transition énergétique reçoivent un remboursement partiel de ces coûts supplémentaires. Ce remboursement est échelonné jusqu'à atteindre 80% des coûts supplémentaires. Cette mesure est limitée à 5 ans.**

Les motionnaires demandent que les coûts de cette mesure figurent déjà au budget 2025 de l'État.

(formulaire de signatures par commune politique au verso)